

REUNION DU COMITE DE PROGRAMMATION COMPTE-RENDU

Lundi 4 novembre 2019 à Saint Jean de Maurienne

ETAIENT PRESENTS – Collège public : 3 représentants

Structure	Représentant	Nom
SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE	TITULAIRE	GALLIOZ Jean Michel Président du GAL
3CMA	TITULAIRE	REYNAUD Jean-Michel
COMMUNE DE FOURNEAUX	TITULAIRE	CHEMIN François

ETAIENT PRESENTS – Collège privé : 8 représentants

Structure	Représentant	Nom
CHAMBRE D'AGRICULTURE MAURIENNE	TITULAIRE	SCHOCH Martin
MAURIENNE TOURISME	SUPPLEANTE	VINCENDET Florence
SOCIETE D'EXPLOITATION	SUPPLEANT	FALCOZ Denis
		MOUSSET Léonard
COOPERATIVES LAITIERES	TITULAIRE	MOLLARET Guy
SICA BEAUFORT	TITULAIRE	ROUX Daniel
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	TITULAIRE	PERSONNAZ Matthieu
AURA ENTREPRISE	TITULAIRE	PARIS Florian

ASSISTAIENT EGALEMENT : 6 personnes

Structure	Représentant	Nom
SPM	Equipe LEADER Directrice	NGUYEN Myriam ROMERO Christel DARVES Béatrice
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Service agricole et affaires européennes	COGNET Sylvie PEPIN Jean-Claude
REGION AURA	Chargée de Mission	HENRY Marine

ETAIENT EXCUSES : 4 personnes

Structure	Représentant	Nom
COMMUNE DE MODANE	TITULAIRE	SELTZER Nicole
CONSEIL REGIONAL	Non votant	BONNIVARD Emilie
CONSEIL DEPARTEMENTAL	TITULAIRE	HARS Rozenn
TERROIR DE MAURIENNE	TITULAIRE	PASCAL Jonathan

17 personnes étaient présentes au Comité de Programmation de septembre 2019.

11 ayant voix délibérante (soit 68 % des membres ayant voix délibérante) dont 8 appartenant au Collège Privé (73% des votants de la séance).

⇒ Principe du double quorum respecté.

Monsieur **Jean-Michel GALLIOZ**, préside la réunion du comité de programmation et propose un tour de table pour se présenter aux nouvelles personnes.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du compte rendu précédent
2. Actualités du programme
3. Sélection de projets
4. Programmation de projets
5. Coopération transfrontalière
6. Questions diverses & prochains RDV

PIECES JOINTES au présent compte rendu : Diaporama de présentation

1. Validation du compte rendu du précédent Comité de programmation

Monsieur GALLIOZ demande aux membres de se prononcer sur le compte-rendu du dernier Comité de Programmation ; celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

2. Actualités du programme

Marine HENRY remplace Stéphane WEISS auprès du GAL Maurienne en chargée de mission pour la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Il est rappelé une règle sur l'éligibilité dépenses : toute dépense engagée avant la date de l'accusé de réception du dossier ne pourra être prise en compte au moment de la demande de solde.

3. Sélection de projets

Les projets sont sélectionnés par « color vote ». La note majoritaire est retenue par critère :

CRITERES DE SELECTION		GAEC du Grand Coin	Ferme des Etroits	L'Herbier de la Vanoise	Auberge des Etroits	Délices de la Bergeronnette
		Cave enterrée	Transfo & transport	Plantes aromatiques	Equipement cuisine pro	Création activité
		FA1SA2	FA1SA2	FA1SA2	FA2SA2	FA2SA2
A	Intégration objectifs	3	3	3	3	3
B	Efficience du projet	3	2	3	2	3
C	Mise en réseau	3	1	3	2	3
D	Respect environnement	3	1	3	2	3
E	Les pratiques novatrices	2	2	3	2	2
F	Rentabilité viabilité éco	3	2	2	2	2
G	Origine matière 1 ^{ère}	3	2	3	3	2
H	Commercialisation	3	3	3	3	3
TOTAL		23/24	16/24	23/24	19/24	21/24
<i>Remarque</i>		10 votants 7 privés*	11 votants 8 privés	11 votants 8 privés	11 votants 8 privés	10 votants 7 privés**
		SELECTIONNÉ	SELECTIONNÉ	SELECTIONNÉ	SELECTIONNÉ	SELECTIONNÉ

* Léonard MOUSSET n'a pas pris part au vote car il n'était pas encore arrivé

** Daniel ROUX n'a pas pris part au vote car il a dû quitter la réunion

Le projet de la Ferme des Etroits a suscité de nombreux échanges notamment sur la cohérence des données entre le temps de travail, l'économie et le foncier. Sur ce dernier point, le SPM renvoie sur l'étude sur le partage des pâturages en alpage menée par la SEA et la commune de Lanslebourg.

4. Programmation

La phase de programmation des dossiers consiste à arrêter les montants financiers.

Fiche action 1 : Produire, transformer et diversifier

Montants programmés ce jour :

4 380.28€ de FEADER

Projet : Développement de l'activité maraîchage

Porteur : LE JARDIN DE KOKOCINELLE

Cofinancement : 1 095.07€ du Conseil Départemental/LD.

45 765.36€ de FEADER

Projet : Création d'une miellerie

Porteur : LE RUCHER DE NOË

Cofinancement : 11 441.35€ du Conseil Départemental/LD.



Fiche action 2 : Commercialiser en circuits-courts

Montants programmés ce jour :

16 494.31€ de FEADER

Projet : Création / Equipement du restaurant

Porteur : RESTAURANT LA LODZE

Cofinancement : 8 247.15€ du Conseil Régional.

21 660.12€ de FEADER

Projet : Création / Fabrication et livraison de repas enfants

Porteur : LES P'TITS PLATS D'AURORE

Cofinancement : 5 415.03€ du Conseil Départemental/LD

5. Coopération transfrontalière

Valorisation spécifique des produits de montagne avec le groupe d'action local italien GAL "Escarton e valli Valdesi" en Italie.

L'objectif poursuivi est de **créer du lien transfrontalier sur des problématiques partagées** et **favoriser l'émergence de nouveaux projets** sur la valorisation des produits de montagne.

Le projet se décline avec des actions communes et des actions spécifiques à chaque territoire :

Actions communes : Etude d'opportunité pour répertorier les initiatives innovantes de valorisation, analyser les facteurs de réussite en France et en Italie ; clôturer le projet par un événement de promotion des produits de montagne.

Actions spécifiques : organiser des rencontres pour favoriser l'interconnaissance.

Le projet synthétisé ci-dessus est décrit dans le cadre d'un accord de coopération :

- Durée : 01 décembre 2019 – 30 juin 2023
- Signataires de la convention : GAL Maurienne, le syndicat de Pays de Maurienne, Gal Escartons e Vali Valdesi

Les échanges autour du projet de coopération ont souligné les points suivant :

- Une étude menée par la Chambre d'agriculture est en cours sur la filière viande des 2 Savoie.
- Veiller à capitaliser sur les études précédentes :
 - Le SUACI est une structure ressource sur la thématique choisie.

- Consulter la démarche alimentation en circuit court mise en place dans le cadre d'ALCOTRA.
- Pour l'étude transfrontalière : définir un cahier des charges précis et commun ; définir les modalités de l'étude si 2 cabinets sont recrutés : comment vont-ils travailler ensemble ? quel est le rendu commun ?
- Faire le lien avec les circuits de découverte à vélo.

6. Questions diverses et prochains RDV

Comité technique mardi 19 novembre

Rencontre des porteurs : Chèvrerie de Saint Michel (St Michel), Le Rucher de Noë (St Rémy) et Auberge de Bellecombe (Val Cenis / Termignon)

Réunion annuelle du GAL (Groupe d'Action Locale)

Lundi 2 décembre en Italie

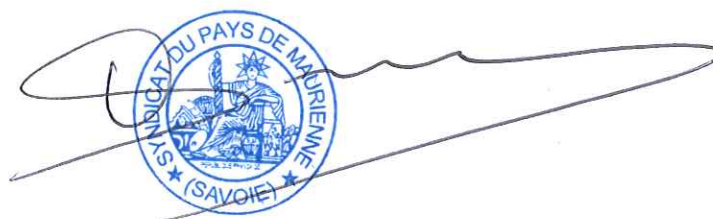
PROCHAINS COMITES DE PROGRAMMATION

Lundi 27 janvier 2020

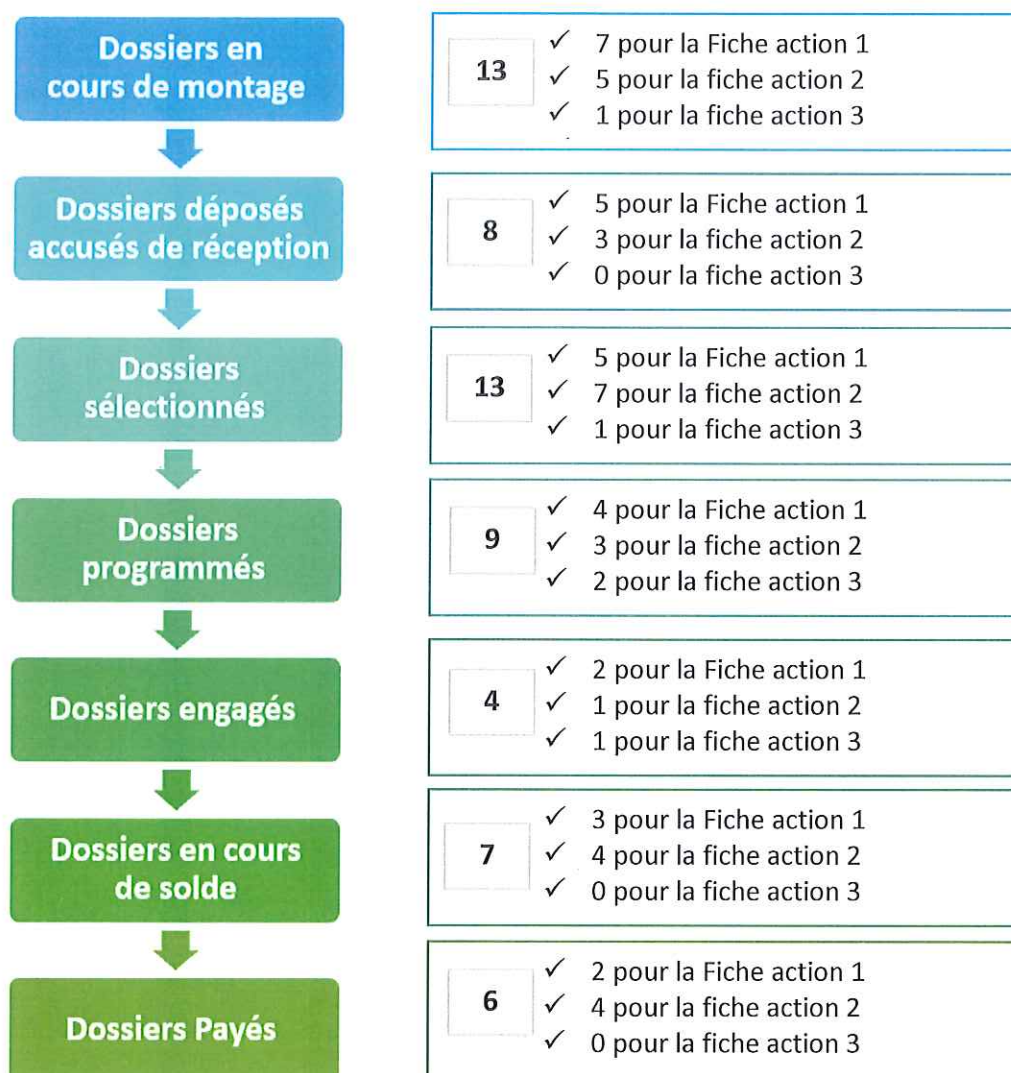
Lundi 09 mars 2020

Yves DURBET

Président du Syndicat du Pays de Maurienne



ANNEXE 1 – LES PROJETS / Situation au 4 novembre 2019



ANNEXE 2 – ASPECTS FINANCIERS / Situation au 4 novembre 2019

	MAQUETTE POST-AVENANT	PROGRAMMATION		SELECTION		CONSOMMATION		TOUS DOSSIERS		% conso	Enveloppe dispo post-avenant
		Montants programmés	Nb dossiers	Montants validés en sélection	Nb dossiers	Montants sollicités dans demande de solde	Nb dossiers	Estimation tot. montants réservés (sélectionnés + prog + payé)	Nb dossiers		
Fiches actions	Total enveloppe FEADER (enveloppe initiale + enveloppe complémentaire)										
FA1 : Produire, transformer et diversifier les produits alimentaires de montagne dans le cadre de micro-filières Maurienne	420 750 €	146 733,76 €	7	77 042,56 €	5	36 468,92 €	4	260 245,24 €	16	62%	160 504,76 €
FA2 : Commercialiser les produits de montagne en circuits courts	432 750 €	62 491,10 €	4	187 238,58 €	7	110 001,27 €	8	359 730,95 €	19	83%	73 019,05 €
FA3 : Sensibiliser la population locale et touristique à l'agriculture de montagne et ses produits (modes de production, alimentation, patrimoine culinaire)	148 750 €	62 395,30 €	3	4 184,00 €	1	0,00 €	0	66 579,30 €	4	45%	82 170,70 €
FA4 : Coopérations avec le GAL "Escartons e Valli Valdes" en Italie	63 750 €	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0%	63 750,00 €
FA5 : Animation et fonctionnement du GAL Maurienne	413 000 €	67 535,63 €	1	0,00 €	0	189 703,40 €	3	257 239,03 €	4	62%	155 760,97 €
TOTAL	1 479 000 €	339 155,79 €	15	268 465,14 €	13	336 173,59 €	15	943 794,52 €	43	64%	535 205,48 €